L'architecture est une profession internationale

AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PROGRAMME DE CERTIFICATION POUR ARCHITECTES DE L'ÉTRANGER AYANT UNE VASTE EXPÉRIENCE (AÉVE)?









Grâce au programme BEFA, j'ai pu faire partie de la communauté architecturale canadienne.»

Autres voies menant à l'obtention d'un permis au Canada pour les architectes de l'étranger.



Certification de vos qualifications académiques en vue de votre admission au programme de stage en architecture du Canada:

cacb.ca/fr/certification-academique/

Accords internationaux de reconnaissance mutuelle:

cala-roac.ca/fr/mobilite-professionnelle/

Le Programme pour architectes de l'étranger ayant une vaste expérience (AÉVE) Le Programme pour AÉVE, basé sur les compétences, a été élaboré par la communauté

pour AÉVE, basé sur les compétences, a été élaboré par la communauté architecturale du Canada dans le but d'offrir aux architectes autorisés à exercer la profession à l'étranger la possibilité de poursuivre leur carrière en architecture au Canada.

Le Programme pour AÉVE a votre réussite à cœur Vous trouverez des conseils, des astuces et toute l'information nécessaire sur les exigences de candidature et la façon de démontrer que vous possédez les compétences dans toutes les catégories canadiennes en cliquant sur le lien suivant : befa-aeve.ca/fr/demonstration-de-la-competence/

À la réception de vos documents Après avoir reçu vos documents, un groupe de trois architectes évaluera votre candidature, après quoi on vous convoquera à une entrevue, en personne ou à distance.

Le Programme pour AÉVE est là pour vous aider Vous trouverez des témoignages inspirants de candidats AÉVE qui ont obtenu la certification en cliquant ici : befa-aeve.ca/fr/histoires-de-reussite/. Présentez votre candidature dès maintenant!

Après l'obtention de la certification Les candidats qui obtiennent la certification d'AÉVE peuvent demander leur inscription comme architecte n'importe où au Canada. Vérifiez auprès de l'ordre d'architectes provincial ou territorial de votre choix quelles sont les exigences relatives à la délivrance d'un permis d'architecte.

Si vous n'êtes pas encore au Canada Il est possible de commencer le processus avant l'arrivée au Canada. Il faut généralement compter de 12 à 18 mois pour compléter toutes les phases du processus.



Commencez dès aujourd'hui votre démarche pour obtenir un permis d'exercice au Canada

befa-aeve.ca/

Pour de plus amples renseignements concernant la certification d' AÉVE :

Conseil canadien de certification en architecture 1, rue Nicholas, bureau 710, Ottawa (Ontario) K1N 7B7 Tél.: 613-241-8399

Courriel: befacoord@cacb.ca | www.cacb-ccca.ca



